

Le centre d'enfouissement de Cuves , cible d'un complot terroriste ?

(Bloc Notes BA 26 mai 2011)

C'est en tout cas la thèse développée par le Maire, Président de la Communauté de Communes et conseiller général de Brécey.

Aucun doute pour lui : les incidents à répétition qui émaillent le fonctionnement du centre sont tous des incidents provoqués pardes actes de malveillance ?



Concernant le centre d'enfouissement de Cuves, le Conseiller Général Bernard Tréhet parle "d'avancée environnementale"

Centre d'enfouissement de Cuves

« Les incidents dont le député lui-même fait état m'ont amené à me rendre sur le site(...). J'ai constaté que les grillages ont été coupés à plusieurs endroits auprès des installations du traitement du biogaz où se situent les arrêts d'urgence de gaz et d'électricité.

L'arrêt de la chaufferie est lié à un arrêt électrique de sécurité situé à l'extérieur du Bâtiment. Une plainte a été déposée. Depuis l'enquête de gendarmerie, aucun incident n'a été relevé. De plus, un dispositif de déclenchement automatique a été installé pour l'arrêt du gaz et des caméras vidéo placées pour surveiller le site en accord avec l'inspection des installations classées. En ce qui concerne la Taxe générale sur les activités polluantes, la TGAP de Cuves, est la seule en France à rester à 7€, car le centre est un bioréacteur depuis sa création. Celle de son concurrent direct est à 17€. Ce sont les contribuables du Sud-Manche qui bénéficient de ce bioréacteur. C'est une avancée environnementale. »

Dans l'extrait de l'article Ouest France ci-dessus (mardi 10 mai 2011), Bernard Tréhet répond au député Guénaël Huet qui, en se permettant de "faire état" des incidents à répétition survenus au centre, incidents que la presse a d'ailleurs largement rapporté, commet un **sacrilège** en même temps qu'un crime de **lèse majesté**. Car **sa Majesté du centre n'est autre que Bernard Tréhet lui-même**, celui-là même qui pourtant, autrefois, interdisait à ses conseillers communautaires de débattre du projet au motif qu'il s'agissait selon lui, d'une affaire strictement privée !

Sa Majesté s'est déplacée en personne sur le site. Elle a constaté, ce que nul autre pas même la direction ni les personnels n'avaient remarqué !, que les "grillages ont été coupés à plusieurs endroits auprès des installations du traitement du "biogaz". **Sa Majesté**, notant que "depuis l'enquête de gendarmerie, aucun incident n'a été révélé" **nous demande de conclure** : puisque son centre d'enfouissement est un modèle "d'avancée environnementale", alors **les seuls incidents possibles relèvent d'actes de sabotage. CQFD.**

BA avait déjà décrit dans son bulletin 26 **la théorie de l'odieux complot politique dont s'estime victime Bernard Tréhet.** Voilà qu'avec cet article du 10 mai 2011, **il sombre dans le délire de la persécution** : Pour lui faire du mal, on fait du mal à son centre d'enfouissement; voilà que les opposants à son projet provoquent eux-mêmes les nuisances et les incidents dont ils se prétendent les victimes... pour mieux pouvoir s'en plaindre.

Ce n'est pas sérieux. Et la comme le disait Jean Bizet à propos de Bernard Tréhet et de son relais des artistes (la Gazette, 29 mai 2002, voir bulletin BA n° 13 sur le site Bocage Avenir) *"Nous n'avons plus envie de sourire"*. En vérité, les nuisances graves et constantes d'un centre de déchets implanté en pleine zone urbanisée (mieux au cœur d'un village classé patrimoine) au bord de la rivière "la Sée" réserve hydrologique de toute la vallée ne manque pas d'interpeller. **Comment ce projet a-t-il pu être autorisé ? Nul doute que le constat des nuisances dûment établi ne manquera pas d'être versé au dossier des recours en annulation en cours d'instruction auprès du tribunal administratif.**